



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ,
TENUE À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT, LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 À 19h00.**

Sont présents :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Jean-Guy Carrier, conseiller	siège n° : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère	siège n° : 2
M ^{me} Nancy Charpentier, conseillère	siège n° : 3
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00, 16 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Dépôt du projet de règlement 2019-13 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2020
3. Déneigement secteur Anse-aux-Bouleaux
4. Acceptation de soumission pour renouvellement du prêt relatif au règlement 2004-02
5. Municipalité alliée contre la violence conjugale
6. Entente incendie avec ville de Baie-Comeau
7. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
8. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-31 OUVERTURE D'ASSEMBLÉE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Guy Carrier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EB
AL

2019-11-32 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-13 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 portant sur les prévisions budgétaires, taxations et tarifications pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer le projet de règlement pour son adoption ultérieure;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Diane Lebrasseur

QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité prend acte du dépôt du projet de règlement 2019-13 portant sur les prévisions budgétaires, taxations et tarifications pour l'année 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-33 DÉNEIGEMENT SECTEUR ANSE-AUX-BOULEAUX

ATTENDU la demande des citoyens qui résident sur le chemin de l'Anse-aux-Bouleaux datant du 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'article 70 de la LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES Cite : « *Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.* »;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Nancy Charpentier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité déneigera le chemin de l'Anse-aux-Bouleaux pour la période hivernale 2019-2020;

M^{me} Carole Jourdain demande le vote

Pour;

M^{me} Diane Lebrasseur

M^{me} Nancy Charpentier

M^{me} Carole Jourdain

Contre;

M^{me} Line Larouche

M. Jean-Guy Carrier

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2018-11-34 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RENOUVELLEMENT DU PRÊT RELATIF AU RÈGLEMENT 2004-02

ATTENDU QUE le prêt relié au règlement 2004-02 est venu à échéance le 18 novembre 2019 après le renouvellement de 2014;

ATTENDU QUE le règlement 2004-02 était remboursable en 20 ans et qu'il en reste maintenant une dernière portion de 5 ans à rembourser;

ATTENDU QUE le solde du prêt est de 49 300\$;





ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été demandées et reçues:

Desjardins Entreprises	5 ans	4,52%
Financière Banque Nationale	N'ont pas voulu soumissionner	

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Carole Jourdain

QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité accepte l'offre de Desjardins Entreprises au taux d'intérêt de 4.52% pour le renouvellement du prêt lié au règlement d'emprunt 2004-02 et dont le solde est de 49 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-35 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M^{me} Line Larouche

EB
FL

DE proclamer la Municipalité de Baie-Trinité municipalité alliée contre la violence conjugale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-36 ENTENTE INCENDIE AVEC VILLE DE BAIE-COMEAU

ATTENDU QUE le protocole d'entente existant liant la Municipalité de Baie-Trinité et la Ville de Baie-Comeau concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention prend fin le 31 décembre 2019,

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente entre les deux municipalités afin d'offrir le maximum de sécurité aux citoyens de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE le nouveau protocole sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte de renouveler le protocole d'entente liant la Municipalité de Baie-Trinité et la Ville de Baie-Comeau concernant la fourniture de services d'entraide liés au combat des incendies et de la prévention au montant de 25 000\$ annuellement pour la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE messieurs Étienne Baillargeon maire et Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (basées uniquement sur les points à l'ordre du jour).

M. Yvan Thibeault : Explique son désaccord avec le projet de déneigement de l'Anse-aux-Bouleaux.

M. Serge Tremblay : Exprime son désaccord avec le déneigement du secteur de l'Anse-aux-Bouleaux et spécifie que si la municipalité a les moyens de déneiger ce secteur, elle a le moyen d'amener de l'eau potable dans le secteur Petit-Mai.

M. Bernard Poulin : Exprime son désaccord avec le déneigement du secteur de l'Anse-aux-Bouleaux et apporte des facteurs historiques pour appuyer son désaccord sur le fait que ce n'est pas carrossable.

M. Bernard Jourdain : Demande si on a fait une estimation pour les coûts du déneigement de l'Anse-aux-Bouleaux. Il pense que ça va coûter plusieurs milliers de dollars aux citoyens. Parle du compte de taxes et les incidences sur les citoyens.

M. Bernard Poulin : Rappelle que le chemin n'est pas municipalisé.

EB
FL



M^{me} Gabriela Basantes : Défends le point pour le déneigement et mentionne que les personnes qui seraient contre le déneigement, mais qui ont signé la demande ne se sont pas exprimées. Donne un historique sur les évènements. Parle de jugements.

M. Bernard Poulin : Réponds que la demande est pour la municipalisation.

M. Serge Tremblay : Émets un commentaire avec beaucoup de questionnement et sur le nombre de personnes qui sont pour.

M. Bernard Jourdain : Parle de l'eau potable dans son secteur.

M. Bernard Poulin : Émets un commentaire sur le devoir de la municipalité de bien faire les choses.

M. Bernard Jourdain : Conseille de rencontrer les 11 propriétaires pour le déneigement.

2019-11-37 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M^{me} Diane Lebrasseur, de lever l'assemblée, il est 19h50.

Étienne Baillargeon,
Maire,

Frédéric Lee,
directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Étienne Baillargeon, maire

EB
FL